

Conseil de résolution unique: nomination d'un membre

2024/0901(NLE) - 23/04/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 435 voix pour, 49 contre et 105 abstentions, d'approuver la nomination de Karen Braun-Munzinger en tant que membre du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établit des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution unique. Il prévoit que les membres du Conseil de résolution unique sont nommés sur la base de leur mérite, de leurs compétences, de leurs connaissances des questions bancaires et financières et de leur expérience en matière de surveillance financière, de réglementation et de résolution des défaillances bancaires.

En outre, conformément à ce règlement, la Commission fournit la liste restreinte au Parlement.

Le 12 mars 2024, la Commission a adopté une proposition visant à nommer Karen Braun-Munzinger membre du Conseil de résolution unique et a transmis cette proposition au Parlement.

La commission des affaires économiques et monétaires a ensuite évalué les qualifications de la candidate proposée et a organisé une audition avec Karen Braun-Munzinger le 20 mars 2024, au cours de laquelle elle a fait une déclaration liminaire et a ensuite répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Le Parlement a rappelé son engagement à assurer l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de direction dans le domaine des services bancaires et financiers. Il considère que tous les organes et institutions de l'UE et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes pour garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.